

DELIBERATION n°2017-2

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Avis sur la création d'une chambre funéraire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'autorisation de création d'une chambre funéraire sur la zone artisanale de Tournay présentée par Serge Tisseire, gérant des Ets « Tisseire Pompes Funèbres » aux services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Conformément à l'article R2223-74 du CGCT, le préfet consulte le conseil municipal, qui se prononce dans un délai de deux mois. Monsieur le Maire présente donc le dossier au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De donner un avis favorable au projet de création d'une chambre funéraire par les Etablissements « Tisseire Pompes Funèbres ».

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-3

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental des Hautes-Pyrénées arrêtés par le Préfet le 7 mai 2014,

Vu le projet d'évolution des statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées approuvé le 16 décembre 2016 par son Conseil Syndical,

Le Conseil municipal doit se prononcer afin d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées dans un délai de trois mois après leur notification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune sera réputée favorable.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les objectifs de la modification des statuts :

- Permettre au SDE65 de réaliser des missions de maîtrise d'œuvre des réseaux publics et fibres optiques
- Permettre au SDE65 d'intervenir pour la maintenance et l'exploitation des feux de signalisation
- Clarifier son rôle de coordonnateur de groupement de commandes

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-3-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017

1. D'approuver la proposition ci-dessus et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie

Fait et délibéré le 27 février 2017,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-4

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CESSION FONCIERE – PARCELLES E N°1296 ET 1297 Nouvelle proposition

Vu la délibération n°2016-76 du 13 décembre 2016,

Le Maire informe le Conseil municipal que Eric ALEXIS a refusé la proposition du Conseil municipal d'acheter une partie des parcelles E n°1296 et 1297 au prix de 57 €/m². Il propose un prix de 30 €/m².

Monsieur le Maire précise que compte tenu de la faible superficie de ces parties et qu'il est impossible de construire une maison sur ces seules parties de parcelles, un prix inférieur à 57 € peut être proposé sans pouvoir aller en dessous de 40 €/m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser la cession de ces parties de parcelles au montant de 40 €/m²
2. De proposer la cession de ces parties de parcelles au demandeur
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-4-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-5

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels Rue des coteaux d'arrêt

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux réalisés par ENEDIS doivent emprunter une propriété communale. Il est prévu qu'un transformateur de 15 m² sera installé sur la parcelle B n°418.

A cet effet une convention doit être signée pour l'implantation du transformateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser ENEDIS a effectuer les travaux et à installer le transformateur sur la parcelle B n°418
2. D'autoriser la signature de la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-5-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-6

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Programme de travaux sur la forêt communale 2017

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour 2017. Il propose de donner suite aux travaux sylvicoles dans une régénération débutée en 2010 (parcelle 7.u) et aux travaux sylvicoles dans une plantation de 2014 (parcelle 24).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le programme de travaux présenté
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-7

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Programme pluriannuel de travaux pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées – Choix du maitre d'œuvre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la procédure de consultation des maitres d'œuvre pour le programme pluriannuel des travaux pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées est arrivé à son terme. La consultation a été lancée le 16 novembre 2016 avec une limite de remise des offres fixé au 16 décembre 2016.

Deux candidats ont remis une offre. L'analyse des offres dressée par l'ADAC permet de donner la meilleure note à bdEE (Boubée-Dupont Eau et Environnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De retenir la proposition du bureau d'études bdEE pour un montant de 9 000,00 € HT.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-7-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-8

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Travaux de peinture du bureau et du logement du camping

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de rénover le bureau et logement du camping qui était occupé jusqu'en octobre par un locataire particulier. Il convient de faire intervenir une entreprise de peinture pour l'intérieur et l'extérieur. Trois entreprises ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins disante, celle de l'entreprise Bigorre Entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De retenir la proposition de Bigorre Entreprise pour un montant de 14 035 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-9

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarifs ALSH de février 2017 - 2

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay février 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Cinéma Tarbes du 1^{er} février 2017 : Quotient 1 : 13 €, Quotient 2 : 14 €, Quotient 3 : 15 €, Quotient 4 : 16 €, Quotient 5 : 17 €, Quotient 6 : 18 €
- Patinoire/Luge Gèdre/Barèges du 17 février 2017 : Quotient 1 : 17 €, Quotient 2 : 18 €, Quotient 3 : 19 €, Quotient 4 : 20 €, Quotient 5 : 21 €, Quotient 6 : 23 €

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-9-DE
Date de télétransmission : 03/03/2017
Date de réception préfecture : 03/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-10

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Approbation du compte de gestion 2016 Budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-10-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-11

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte administratif 2016 Budget assainissement

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	29 836,97	0,00	129 697,87	0,00	159 534,84
Opérations exercice	35 206,33	42 895,07	187 972,30	37 864,00	223 178,63	80 759,07
Totaux	35 206,33	72 732,04	187 972,30	167 561,87	223 178,63	240 293,91
Résultats de clôture	0,00	7 688,74	150 108,30	0,00	150 108,30	7 688,74
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	35 206,33	72 732,04	187 972,30	167 561,87	223 178,63	240 293,91
Résultats av affect.	0,00	37 525,71	20 410,43	0,00	20 410,43	37 525,71

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-11-AI
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-12

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2016 :	150 108,30 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 :	129 697,87 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017 :	20 410,43 €
Restes à réaliser en dépenses :	0 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	20 410,43 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 :	7 688,74 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2015 :	29 836,97 €
(après affectation des résultats de 2015)	
Excédent cumulé à affecter :	37 525,71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

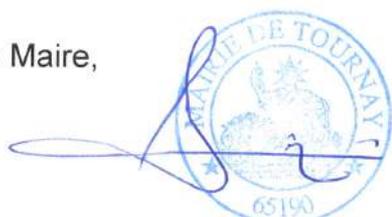
- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 20 410,43 €
Supplément disponible : _____ 17 115,28 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 17 115,28 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 17 115,28 €

Inscriptions au budget 2017 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	20 410,43 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	20 410,43 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	17 115,28 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 27 février 2017,
 Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-13

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Adoption budget primitif exercice 2017 Budget assainissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les projets de budget primitif 2017 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M49,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE et Nicolas DATAS-TAPIE, décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif assainissement 2017,
2. D'adopter le projet de budget primitif assainissement 2017 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 138 708,71 €	1 138 708,71 €
EXPLOITATION	59 298,28 €	59 298,28 €
TOTAL	1 198 006,99 €	1 198 006,99 €

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-13-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-14

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIÉROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Approbation du compte de gestion 2016 Budget CCAS

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget CCAS du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-14-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-15

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Compte administratif 2016 Budget CCAS

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2016 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Décide, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00
Résultats av affect.	0,00	510,00	0,00	0,00	0,00	510,00

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-15-AI
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 23/02/2017
Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-16

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Affectation des résultats de l'exercice 2016 Budget CCAS

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat déficitaire de l'exercice 2016 :	0,00 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2015 :	0,00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2017 :	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	0,00 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat excédentaire de l'exercice 2016 :	0,00 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2015 :	510,00 €
(après affectation des résultats de 2015)	
Excédent cumulé à affecter :	510,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 510,00 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 510,00 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 510,00 €

Inscriptions au budget 2017 :

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-16-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	510,00 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 27 février 2017,
 Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-17

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Assurance garantissant l'ensemble des risques financiers de la collectivité liés au régime de protection sociale du personnel

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application des régimes de protection sociale applicables aux agents territoriaux.

Il s'agit d'un contrat en capitalisation (concernant les risques liés aux agents affiliés à la CNRACL et les risques liés aux agents affiliés à l'RCANTEC). Le contrat dont il s'agit, négocié pour la période 2014-2017, arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir en ce sens.

Monsieur le Maire propose donc de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De demander au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance garantissant

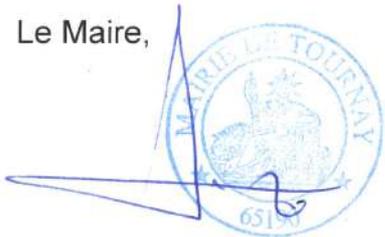
Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-17-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017

l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL et IRCANTEC. La commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelé à prononcer adhésion au contrat groupe qui sera signé par le Centre.

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-18

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Refus du transfert de la compétence PLU à l'EPCI

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux communautés de communes dans un délai de trois ans après la publication de la loi sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population soit 14 communes représentant 2397 habitants.

Monsieur le Maire propose que la compétence d'élaboration du PLU reste communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De s'opposer à la prise de compétence en matière de PLU et de documents d'urbanisme en tenant lieu par la communauté de commune

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170227-2017-18-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-19

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Subventions aux associations 2017 - 1

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2017, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Association du jumelage Tournay – Alhama de Aragon : 2 000 €
- ✓ Association intercommunale « Diane de l'Arros » : 305 €
- ✓ Restaurants du Cœur des Hautes-Pyrénées : 100 €
- ✓ Banque Alimentaire des Hautes-Pyrénées : 100 €
- ✓ Livres en Bigorre : 200 €

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20170301-2017-19-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 23/02/2017

Date d'affichage : 03/03/2017

DELIBERATION n°2017-20

SEANCE 27 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 27 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PÉRRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE donne procuration à Francis ARTIGUE

Catherine HOWARD

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monsieur le Maire

Muriel ROSSI

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Tarif de l'affouage

Monsieur le Maire indique que le montant de l'affouage n'ayant pas été révisé depuis de nombreuses années, il convient de revoir le tarif qui était jusqu'à présent de 10 €/stère.

Monsieur le Maire propose un tarif de 12 € par stère de bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le tarif proposé de 12 € par stère de bois
2. D'appliquer ce tarif à partir de la campagne de bois 2017

Fait et délibéré le 27 février 2017,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE